

Je dirai à l'honorable député que l'objectif vise effectivement les personnes démunies, les moins bien nanties dans notre société, et je pense que c'est le but fondamental de tout programme social au Canada qui se respecte.

Nous croyons tout d'abord, monsieur le Président, que les personnes âgées de 60 à 64 ans ont un besoin réel.

Monsieur le Président, à ce moment-là, le premier ministre appuyait ma demande d'étendre l'allocation au conjoint à toutes les personnes seules dans le besoin puisqu'il le mentionnait lui-même dans sa réponse. Il ne faisait pas de distinction entre les veufs, les veuves, célibataires, séparés ou divorcés. Le premier ministre, à ce moment-là, admettait ce qui est inscrit, préparé par le Conseil national du bien-être social, le seuil de pauvreté de 1984, édition de mars 1985, qui mentionne:

Les Canadiens âgés seuls, ceux qui vivent seuls ou dans une maisonnée où ils n'ont aucun parent risquent très fort d'être pauvres. Des données récentes indiquent qu'environ 56 p. 100 d'entre eux, soit 434,000 étaient pauvres. Presque la moitié des femmes qui sont des chefs de familles monoparentales ont un revenu au seuil de la pauvreté.

Monsieur le Président, le premier ministre avait mentionné, à ce moment-là, que le but de son gouvernement était de venir en aide aux personnes dans le besoin, il disait véritablement dans le besoin, à toutes les personnes âgées de 60 à 64 ans, il ne faisait pas de distinction entre les veufs et les veuves. Qu'est-ce qu'on a découvert, monsieur le Président? Ce n'est pas cela qui est arrivé. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déposé un projet de loi qui, malheureusement, limitait aux veufs et aux veuves le programme d'allocation au conjoint qui permettait à ces personnes-là de sortir du bien-être social, monsieur le Président, ces personnes-là qui pendant tant d'années ont travaillé, ont payé des impôts, ont élevé des enfants, ont contribué à la société, mais malheureusement ce gouvernement conservateur pénalise les mêmes personnes dont la très grande majorité sont des femmes. Tout simplement parce qu'elle était célibataire, on lui dit: tu n'es pas admissible, tout simplement parce que cette personne-là a été obligée de se séparer dans la vie, tu n'es pas admissible. Monsieur le Président, qui est plus dans le besoin qu'une pauvre femme qui a cinq ou six enfants, que son mari l'abandonne, que cette mère de famille est obligée d'élever seule cinq ou six enfants, veiller à l'éducation, voir à toute cette formation-là et, rendue à l'âge de 60 ans, on va lui dire: c'était à toi d'endurer ton mari, tu n'as pas droit à l'allocation au conjoint. Je plains bien le député qui va avoir le courage de dire cela dans son bureau, si ce projet de loi-là n'est pas amendé, monsieur le Président.

La semaine dernière, le ministère nous donnait des chiffres, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) mettait en doute les chiffres que j'avais de 80,000 personnes. J'ai ici en main les chiffres du ministère, et effectivement c'est 80,000 personnes seules dans le besoin âgées de 60 à 64 ans qui sont négligées, monsieur le Président. La répartition: il y a 37,000 personnes qui sont séparées, qui seront négligées, et 45,000 personnes qui sont célibataires, qui seront pénalisées si le gouvernement ne change pas d'attitude

L'ajournement

et ne revient pas à la première réponse que le premier ministre m'avait donnée au mois de novembre à ce sujet.

Souvent, les députés du gouvernement me disent: c'est l'argent. Par contre, c'est le déficit. Aucun député progressiste conservateur ne s'est levé pour dire qu'il y a un manque d'argent financier lorsque l'accord avec les multinationales de l'Ouest va coûter \$2.5 milliards. Même les députés conservateurs ne connaissaient même pas le contenu de cet accord, puis ils l'applaudissaient. Aucun député conservateur n'a dit: Non, le déficit est trop élevé. On ne changera pas la couleur des uniformes des soldats qui coûtent 56 millions. Encore là, aucun député conservateur ne s'est opposé à cela ou a mentionné la question du déficit.

• (1810)

Malheureusement, lorsqu'il arrive de venir en aide à des gens, des personnes dans le besoin, ce sont les personnes qui ont un revenu de \$430 par mois, monsieur le Président, ce ne sont pas des personnes riches et l'augmentation qu'on leur donnerait irait à \$536 par mois. Ils ne deviendront pas millionnaires avec cela, monsieur le Président. Non. Le gouvernement conservateur dit non. Nous autres, on a décidé d'aider seulement une partie de la population.

Tantôt, dans une autre intervention, je faisais mention que ce gouvernement, le ministre des Finances (M. Wilson), le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) s'interrogeaient sur les coûts des programmes sociaux. Le Conseil du patronat, les représentants des multinationales ont dit: Le déficit, le déficit, il faut réduire les programmes sociaux, cela coûte trop cher, monsieur le Président. Mais personne parle des abris fiscaux.

Les avantages au niveau de la fiscalité. Quelqu'un pour acheter un REER. Ce n'est pas le père de famille ou la mère de famille qui gagne \$35,000 ou les deux travaillant toutes les semaines, gagnant environ \$40,000, qui peuvent mettre de côté 10 ou 20 p. 100 de leur revenu pour acheter des REER pour réduire leur impôt. Ce ne sont pas les personnes pauvres qui peuvent faire cela. C'est toujours la même catégorie de citoyens qui profitent.

Monsieur le Président, j'ai hâte de voir la réponse du secrétaire parlementaire, si elle me dira que le premier ministre au moment où on se parle est revenu à sa décision de sa première réponse, il m'avait dit que les personnes âgées dans le besoin ont un besoin réel entre 60 et 64 ans et que c'était ces personnes-là qu'il voulait aider sans faire de la discrimination à l'endroit des célibataires ou séparées.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la proposition d'étendre le programme de l'allocation au conjoint à toutes les personnes veuves âgées de 60 à 64 ans représente un engagement formel que nous avons pris lors de la campagne électorale.